



Élections à la
Commission Administrative Paritaire Académique

des **PEGC**

Scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014

VOTEZ



Déterminés et unitaires

POUR

Défendre l'emploi, la protection sociale et les retraites

- Revaloriser le métier d'enseignant et le pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice et la reconstruction de la grille de la fonction publique.
- Rétablir l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète de 37,5 annuités, un niveau de pension de 75% du salaire des 6 derniers mois d'activité, sans décote.

Revaloriser la carrière des PEGC

- Permettre l'accès de tous à l'indice terminal de la classe exceptionnelle.
- Fonder le déroulement de carrière sur l'égalité de traitement et non sur l'individualisation et le mérite.

Améliorer les fins de carrière

- Prendre en compte la pénibilité de notre métier par la mise en place d'aménagements de fin de carrière par des modalités de départ anticipé et le rétablissement d'une CPA et d'un CFA attractifs.

Construire un collège dans lequel tous les élèves peuvent réussir

- Renforcer les moyens au collège.
- Préparer efficacement les élèves à poursuivre leurs études.
- Prévenir l'échec de manière précoce.

VOTER POUR LA LISTE SNUipp, SNES, SNEP-FSU

- c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme et la généralisation de politiques managériales dans les établissements.
- c'est défendre les personnels et le service public d'éducation.



Choisir les listes de la FSU, 1ère force syndicale de l'enseignement public, c'est choisir un syndicalisme unitaire, solidaire et combatif.

cliquez votez



Avec la FSU,
unis pour défendre et
renforcer le service public
d'éducation



Carrière des PEGC

Nos interventions ont conduit à une évolution du taux d'accès à la classe exceptionnelle (28,42% en 2006, 42% en 2009, 50% en 2013). Aujourd'hui, **95%** des PEGC sont à la classe exceptionnelle (ils étaient 50% en 2006).

De même aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux part à la retraite au 3ème échelon de la classe exceptionnelle.

Pourtant ces évolutions obtenues doivent aller plus loin !

Nos nombreuses initiatives conduites ces dernières années auprès des parlementaires et du ministère ont permis de faire la démonstration du non « respect de la parole de l'État » : l'indice 783 reste quasiment impossible à atteindre pour les PEGC. Seuls 7% de ceux qui partent en retraite bénéficient de cet indice.

Le ministère s'était engagé, lors de l'audience accordée fin mai 2013, à répondre favorablement à nos demandes. Depuis, et ce malgré plusieurs interpellations, nous demeurons dans l'attente d'engagements concrets.

**Ce silence qui perdure n'est pas acceptable !
Le ministère ne doit pas ignorer les PEGC !**

Nous ne renonçons pas et poursuivons avec détermination nos interventions pour l'accès de tous les PEGC à l'indice 783, indice terminal de la classe exceptionnelle.

Nos exigences :

➤ **levée des avis défavorables et passage de tous les PEGC à la classe exceptionnelle.**

Tous au 783 par :

➤ **la réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle.**

➤ **la réduction des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.**

PEGC 3 VOTES A EFFECTUER

1. Pour la CAP académique, votez pour la liste unitaire SNUipp, SNES, SNEP-FSU



2. Pour le CTA, votez et faites voter pour la liste FSU



3. Pour le CTM, votez et faites voter pour la liste FSU



Nos exigences pour le collège

Nous voulons un collège permettant la réussite pour TOUS les élèves, l'accès à la culture commune et des poursuites d'études au lycée.

Pour cela nous porterons les exigences suivantes :

- Garantir le caractère national des programmes, des évaluations, des horaires disciplinaires incluant des temps en petits groupes.
- Alléger les effectifs (24 maximum) permettant de varier les situations pédagogiques favorisant les apprentissages et le suivi des élèves.
- Avoir les moyens d'agir dans les classes dès que les difficultés se présentent par des modes d'interventions diversifiés.
- Faire le pari de la réussite pour tous à travers une relance ambitieuse de l'Education Prioritaire.
- Inclure un temps de concertation dans le temps de service actuel devant élèves.



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !